

Geneve, Conseil d'Etat.

2113.

Berne, le 1^{er} Juin 1864.

Limpf
F. P.,

Le Comité international de secours pour les militaires blessés dans les armées en campagne s'est adressé à nous par lettre, datée de Genève le 26 Mai, en sollicitant notre intervention pour la convocation d'un Congrès général appelé à ratifier par un Traité international certains principes généraux consacrés par les Délibérations de la Conférence de Genève. Le Comité désire que, s'il est possible, tous les Etats soient invités à ce Congrès.

Ce Comité s'est aussi adressé à cet effet au Gouvernement Français en le priant d'appuyer ses efforts, et celui-ci a manifesté sa disposition d'y concourir tout au Comité qu'à notre Ministre à Paris par note de M^r. Drogyn de Schuyss du 21 Mai.

Voici en substance la teneur de ce document.
Le Gouvernement Français approuve les efforts

3



Du Comité en général et donne en particulier son adhésion à la convocation du Congrès projeté, il désire que Genève soit désigné comme siège du Congrès, et il donne à entendre que, conformément aux usages diplomatiques, les convocations officielles devraient émaner du Conseil fédéral, mais il se déclare prêt à appuyer, de son côté, ces invitations.

En ayant l'honneur de vous en informer, nous venons vous demander, Tit., si vous seriez disposés à recevoir dans vos murs un tel Congrès international dont l'ouverture serait fixée au Lundi 8. Août prochain et à mettre à sa disposition les locaux nécessaires.

Nous vous prions de bien vouloir nous répondre le plus promptement possible et nous saisissons cette occasion, Tit., pour vous recommander avec nous à la protection divine.

Conseil fédéral